

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23 JANVIER 2018

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 23 janvier 2018.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire

Environ trois (3) personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1,
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5;

Absence:

Monsieur François Ledoux, au poste No. 6.

2018-01--01se - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Lestage et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

De: *Lise Sauriol, mairesse*

PAR COURRIEL

LIVRÉ AU DOMICILE

À :

Madame la conseillère Marie-Ève Boutin et Messieurs les conseillers Richard Lestage, Alain Lestage, Alexandre Brault, Marc Lamarre et François Ledoux.

Par la présente, vous êtes convoqués(es) au 119, rue Renaud, le 23 janvier 2018, à une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, **à 19h00.**

ORDRE DU JOUR

- 1- Présence des membres et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Résolution adoptant le budget et le Programme triennal d'immobilisations 2018;
- 3- Période de questions relative aux sujets portant sur l'adoption du budget 2018;
- 4- Levée de la séance spéciale.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23 JANVIER 2018

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 18 janvier 2018.

ADOPTÉ

2018-01-02se-Résolution d'approuver le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d'approuver le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2019-2020, qui se décrit comme suit :

Programme Triennal en immobilisations 2018-2019-2020

PROJETS	COÛTS	FAÇONS DE LE FINANCER
Voirie <u>Rang Saint-André</u> (ponceaux, chaussée et glissières de sécurité) <u>Montée Gagné</u> (fossés et chaussée) <u>Montée Langevin</u> (fossés, accotements et chaussée) <u>Rang du Coteau</u> (drainage et chaussée intersection 219) <u>Rue du Moulin</u> (ponceau et chaussée) <u>Route Édouard VII</u> (ponceaux, accotements et chaussée) <u>Rang Saint-Philippe-Sud</u> (glissières de sécurité et chaussée)	3 000 000 \$	Fonds des carrières et fonds général
Camion de voirie et outillage	100 000 \$	Financement et fonds général
Garage municipal	100 000 \$	Financement
Aménagement des bureaux municipaux (intérieur et extérieur)	75 000 \$	
Centre communautaire	3 000 000 \$	Subvention/financement
Équipement du SSI – appareils respiratoires	200 000 \$	Fonds général /financement
Déplacement et réaménagement de la bibliothèque municipale	200 000 \$	Subvention/financement
Aménagement récréatif Patinoire, luminaires et stationnement	350 000 \$	Subvention/financement
Équipement polyvalent pour gazon et déneigement	60 000 \$	Financement/location
Puits artésien (3 ^e) pour PU	500 000 \$	Financement
Sentier pédestre à l'arrière des étangs aérés	100 000 \$	Subvention et financement

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 23 JANVIER 2018

Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-01-03se - Résolution adoptant le budget 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d'approuver le budget 2018, tel que présenté dans un résumé dont Madame la mairesse a fait lecture :

PRODUITS	
Taxes foncières (0.6981/100\$ d'évaluation + remb. Infrastructures égout/aqueduc à l'ensemble de 0.020\$/100\$ d'évaluation)	2 004 973\$
Ordures (110\$ par résidence)	76 450\$
Entretien de cours d'eau	10 000\$
Taxes entretien réseau à l'ensemble (pour bâtiments municipaux) (0.0046/100\$ d'évaluation)	12 641\$
Taxes sectorielles (égouts Parc Landry et Égout/aqueduc village)	421 839\$
Tenant lieu de taxes	5 500\$
Services rendus	54 639\$
Autres recettes de source locale	1 024 458\$
Transferts	1 429 136\$
Appropriation du surplus	0\$
TOTAL DES PRODUITS	5 039 636\$
CHARGES	
Administration générale	550 967\$
Sécurité publique	593 892\$
Transport	545 446\$
Hygiène du milieu	314 404\$
Santé et bien-être	2 816\$
Urbanisme et mise en valeur	113 415\$
Loisirs et culture	126 323\$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	2 156 889\$
Frais de financement	414 467\$
Fonds de roulement et remboursement de dette	697 631\$
Affectation et fonds réservés	(476 611)
TOTAL DES CHARGES	5 039 636\$

Le résultat du vote était le suivant :

4878

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23 JANVIER 2018

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	5	

☞ ADOPTÉ ☞

Point 3 - Période de questions portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations et du budget 2018 - 19h06

- PTI - puits artésien;
- Questions sur la préparation du budget - ventilation - participation citoyenne.

Fin de la période de questions à 19h19.

2018-01-04se - Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, appuyé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour présentés étant tous épuisés, la séance est close. 19h19.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, dir, gén./sec.-trés.

☞☞